



## SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES



### RAPPORT D'ACTIVITE 2018

## Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Cette opération a bénéficié du soutien financier de

## INTRODUCTION

Le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) assure l'animation et le secrétariat administratif du SAGE, pour le compte de la CLE, depuis 2005.

Ce rapport détaille les travaux réalisés pendant l'année 2018.

## #1/ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE

Aucun arrêté modificatif de la composition de la CLE n'a été pris en 2018. Le renouvellement complet de la composition de la CLE a été organisé par le Préfet coordonnateur du SAGE entre mars 2018 et janvier 2019 et le nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris le 14 janvier 2019 (et rectifié le 12 février 2019), puis transmis à l'ensemble des membres.

En 2018, la procédure de renouvellement de la CLE a ralenti la dynamique du SAGE, en absence de réunions. Compte tenu des délais pour ce type de procédures, la précédente CLE avait cependant pris la précaution de délibérer pour l'anticiper et pour permettre au précédent Bureau de la CLE d'émettre des avis sur les dossiers réglementaires durant la phase transitoire.

La réunion d'installation de la nouvelle CLE aura lieu le 5 mars 2019.

## #2/ PRINCIPALES MISSIONS D'ANIMATION EN 2018

Le SAGE a été approuvé le 30 août 2013 par le Préfet de Gironde et la Préfète de Charente-Maritime, en présence de Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

L'année 2018 constitue donc la cinquième année pleine de mise en œuvre du SAGE. Le programme d'actions 2018, adopté à l'unanimité par la CLE le 10 janvier 2018, a été mis en œuvre.

L'animateur du SAGE est intervenu en 2018 sur la base des missions suivantes :

- coordination inter-thématiques et suivi de l'avancement du SAGE ;
- préparation et animation des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE ;
- accompagnement et suivi du renouvellement de la CLE ;
- suivi de la synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux ;
- mise à jour de la base de données des indicateurs des changements globaux ;
- lancement et suivi du projet CONTROL sur les contaminants chimiques ;
- valorisation des résultats liés à la mise en œuvre du SAGE ;
- coordination et rédaction des analyses techniques et avis Loi sur l'Eau ;
- représentation du SAGE Estuaire sur le territoire et en dehors ;
- secrétariat de la CLE, mise à jour du site internet.

Depuis 2013, le SMIDDEST a développé pour la CLE une mission « zones humides et bassins versants » du SAGE qui représente une quantité de travail conséquente (inventaires de zones humides particulières, mesures compensatoires, accompagnement aux porteurs de projets, développement d'outils méthodologiques...). L'animation et les actions menées dans ce cadre font l'objet d'un rapport d'activité distinct, même si ces missions sont menées en collaboration avec l'animateur du SAGE.

## #3/ REQUETES CONTRE L'ARRETE D'APPROBATION DU SAGE

L'arrêté d'approbation du SAGE du 30 août 2013 a fait l'objet de plusieurs recours auprès du tribunal administratif :

- Requête de référé en suspension par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 20/12/2013 ;**
- Requête en annulation par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 15/12/2015.** Cette décision a été frappée d'appel le 11/02/2016. **La cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête le 6 novembre 2018 ;**
- Requête en annulation déposée par l'UNICEM le 25/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 15/11/2015.** Cette décision a été frappée d'appel le 10/02/2016. **La cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête le 6 novembre 2018.**

Dans le cadre de ces procédures, c'est la décision de l'Etat qui est attaquée. L'Etat était en charge d'assurer la défense dans ces dossiers. Le SMIDDEST a été étroitement associé à l'élaboration des mémoires en réponse et la cellule d'animation a grandement participé à ce travail entre 2013 et 2015. En 2018, la cellule d'animation du SAGE n'a pas été sollicitée par l'Etat pour la défense en appel.

## #4/ REUNIONS ORGANISEES

### // REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

⇒ Vingt cinquième réunion de la CLE : le 10 janvier 2018

**Présents ou représentés : 31 membres**

- Validation du compte-rendu de la dernière réunion de la CLE
- Renouvellement de la CLE : proposition de lancement de la procédure
- Actualités / informations / avancement sur différents sujets
  - o Révision du Plan de Gestion d'Etiage Garonne Ariège
  - o Projet SIGESTUAIRE
  - o Synthèse et médiation des connaissances « bouchon vaseux »
  - o Dossiers réglementaires – bilan et suivi des avis
  - o Matinées d'échanges – préconisations Zones Humides
- Tableau de bord du SAGE : bilan de la mise en oeuvre
- Validation du programme prévisionnel d'actions et d'animation 2018

#### Bilan de la CLE

Le 10 janvier 2018, la participation est en hausse par rapport à 2017 mais elle reste faible avec 36% de membres présents ou représentés. Une part de renouveau est à prévoir en 2019 suite au renouvellement de la composition de la CLE et à la perspective de la révision du SAGE à intervenir d'ici 2022 (phase avec plus de débats stratégiques). Les participations enregistrées en CLE et en Bureau de la CLE pourraient repartir à la hausse. Il est à noter que cette réunion a également été suivie par des acteurs du territoire (souvent des représentants techniques de membres de la CLE).

Une seule réunion de la CLE a été organisée en 2018, en raison de la procédure de renouvellement qui aura duré environ 10 mois.

## // REUNIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

⇒ Dix-septième réunion du Bureau la CLE : le 26 mars 2018

**Présents ou représentés** : 12 membres

### Bilan du Bureau de la CLE

Le 26 mars 2018, la participation est moyenne avec 50% de membres présents ou représentés.

Toujours en raison de la procédure de renouvellement de la CLE, une seule réunion du Bureau s'est tenue en 2018. La participation était moyenne, mais en hausse par rapport à l'année précédente.

Le bureau de la CLE a délégué de la CLE pour donner les avis sur les dossiers soumis à la loi sur l'eau. Durant la phase transitoire de renouvellement, certains dossiers importants et/ou impactants ont fait l'objet d'une consultation écrite auprès des membres du Bureau. Les dossiers qui ne posaient pas de problématiques susceptibles d'entraîner une incompatibilité ou une non conformité au SAGE n'ont pas systématiquement fait l'objet d'avis formels en 2018. Tous les dossiers reçus ont cependant été étudiés par la cellule d'animation du SAGE qui a pu formuler des préconisations techniques le cas échéant.

A noter que le Bureau de la CLE a également pour mission de suivre les principales études lancées par le SMIDDEST pour le compte de la CLE, en tant que comité de pilotage.

## #5/ ANALYSE DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES – PREPARATION DES AVIS

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau) des projets du territoire. Les parties « inondation » et « zones humides » sont soit analysées par les chargés de mission de ces thématiques, soit directement par l'animateur du SAGE selon la disponibilité de l'équipe et le niveau de technicité du dossier. L'animateur du SAGE coordonne la rédaction des notes de synthèse et proposition d'avis transmises après validation du Directeur du SMIDDEST aux membres de la CLE ou du Bureau avant les réunions. En 2018, 7 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis de la CLE et 4 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services. A noter que parmi ces 11 dossiers, 4 n'ont pas fait l'objet d'avis, soit parce qu'aucune disposition du SAGE n'était directement concernée (dossiers réputés donc compatibles et conformes au SAGE) soit parce qu'aucune réunion n'était possible dans le délai imparti et que ces dossiers étaient compatibles et conformes au SAGE. Sur les 11 dossiers reçus :

- 3 ont été considérés compatibles et conformes au SAGE,
- 1 a été considéré compatible et conforme au SAGE, avec recommandations,
- 2 ont été considérés non compatibles et non conformes, avec recommandations,
- 4 ont fait l'objet de recommandations techniques de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services,
- 1 n'a pas pu faire l'objet d'analyse et d'avis dans le délai de la procédure (15 jours pour des demandes temporaires de prélèvements).

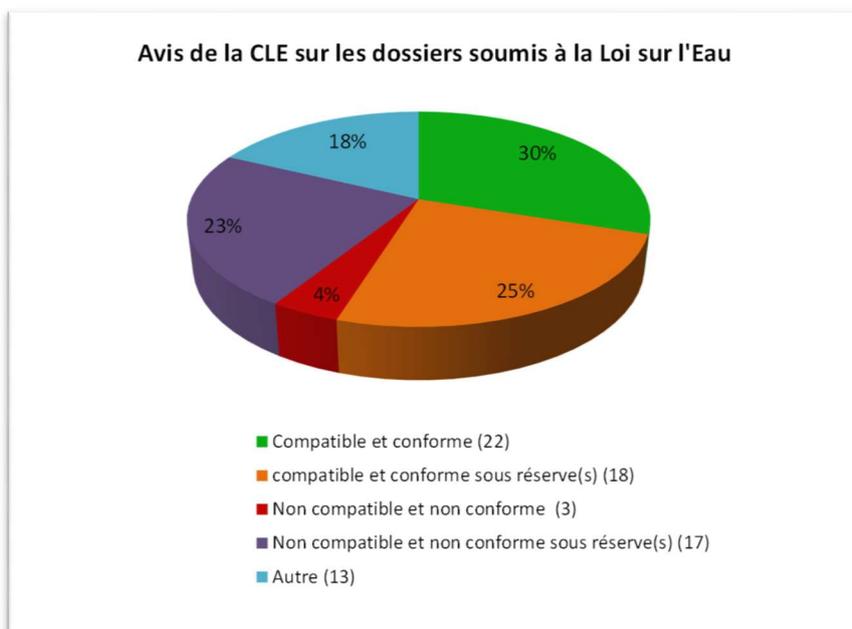
L'animateur du SAGE ainsi que les chargés de missions thématiques sont également de plus en plus sollicités par les porteurs de projets en amont du dépôt de dossier de demande d'autorisation, ce qui permet de les aiguiller techniquement sur les attentes de la CLE du SAGE. La cellule d'animation est

aussi sollicitée par les porteurs de projets pour lesquels le Bureau a émis des recommandations, et ceci toujours dans le but de répondre au mieux aux attentes de la CLE quant à la compatibilité et la conformité des projets au SAGE. Le travail mené depuis 2013 quant aux préconisations concernant l'impact porté aux zones humides fait que l'Etat s'appuie aujourd'hui sur les avis de la CLE et les recommandations techniques de la cellule d'animation du SAGE sur ce sujet.

Au global, cela représente environ 25 jours à temps plein de l'animateur SAGE pour l'année 2018, en comptant l'analyse qui se poursuit ensuite sur les compléments apportés par les pétitionnaires.

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE a reçu 73 dossiers pour avis sur des projets soumis à la Loi sur l'Eau (cf. figure ci-contre).

Plus de 50% des projets impactent des zones humides et les dossiers de demande d'autorisation sont souvent encore incomplets voire défectueux concernant la mise en oeuvre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser et la réalisation des inventaires (critère sol notamment).



## #6/ SYNTHÈSE ET MÉDIATION DES CONNAISSANCES SUR LE BOUCHON VASEUX

Le bouchon vaseux est un enjeu majeur du SAGE Estuaire. Il peut représenter une zone d'hypoxie à certaines périodes de l'année affectant le bon fonctionnement de la vie aquatique. Les facteurs influant sur la concentration en oxygène dans le bouchon vaseux sont : la température, la turbidité, les apports en matières oxydables, les débits amont. L'objectif premier de la CLE est de parvenir à supprimer les situations à risque pour un espace stratégique pour le bassin versant.



Pour suivre les objectifs du SAGE, le SMIDDEST s'appuie sur le réseau MAGEST de stations de mesures MAREL (Mesures Automatisées en Réseau pour l'Environnement et le Littoral). Le réseau MAGEST, déployé depuis 2006, est géré par le consortium regroupant les partenaires suivants : Agence de l'Eau, SMIDDEST, EPIDOR, SMEAG, Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, GPMB, EDF, Université de Bordeaux, CNRS, Ifremer, IRSTEA.

Au-delà de la question de l'oxygénation des eaux, le réseau MAGEST permet de décrire à haute résolution temporelle les phénomènes suivants :

- les processus hydrodynamiques et sédimentaires (turbidité, dynamique du bouchon vaseux) ;
- les conditions physico-chimiques (température, salinité, oxygène dissous) qui déterminent l'oxydation de la matière organique, la solubilisation des métaux, dont le Cadmium (Cd) ;
- les conditions environnementales qui contrôlent la dynamique des chaînes primaires et des populations biologiques (survie, croissance et migrations) dans l'Estuaire.

La connaissance acquise depuis 2006 sur l'ensemble des thématiques du bouchon vaseux est dense et précise. La CLE du SAGE Estuaire et les partenaires du consortium constatent cependant un manque de valorisation de cette connaissance. Ce manque peut se traduire par une prise en compte insuffisante des enjeux associés dans la gestion de l'eau sur le continuum Garonne-Dordogne-Estuaire.

Fin 2016, la CLE a donc demandé au SMIDDEST de lancer une prestation pour établir un document de synthèse des connaissances et des enjeux, sous un angle pédagogique. L'association Terre et Océan a été retenue pour réaliser ce travail qui a démarré fin 2017 et qui va s'achever début 2019. La production d'une plaquette 4 pages est également prévue, ainsi que la réalisation d'un film court.

Il s'agit notamment de pouvoir communiquer à l'échelle adaptée sur les problématiques associées au bouchon vaseux. Le cahier des charges et le suivi de cette prestation a été mené en partenariat avec les membres du consortium MAGEST (Comité technique de l'étude). Ce travail s'inscrit également dans le cadre de la convention qui lie le SMEAG, EPIDOR, le SMIDDEST et le Département de la Gironde.

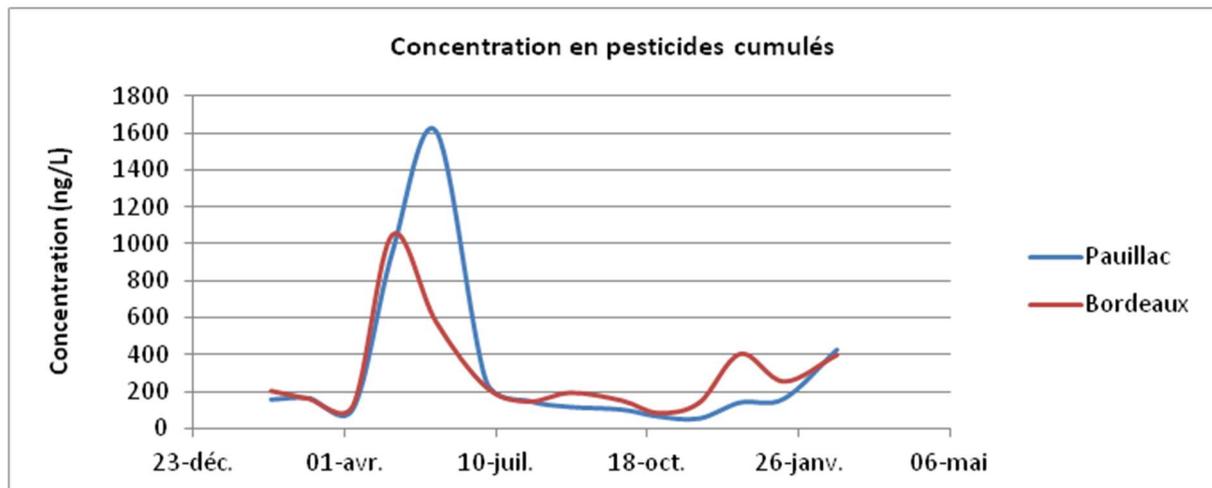
En 2018, le comité technique s'est réuni à trois reprises autour de la production des documents élaborés par Terre et Océan. Au printemps 2019, le SMIDDEST et ses partenaires organise une restitution et une diffusion de ce travail aux acteurs du continuum Garonne-Dordogne-Estuaire.

Coût total de l'opération globale – synthèse des connaissances « bouchon vaseux » : 30 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), Conseil Départemental de la Gironde (20%), SMIDDEST (30%)

## #7/ PROJET CONTROL ESTUAIRE : SUIVI DES CONTAMINANTS

De novembre 2016 à avril 2017, le SMIDDEST a synthétisé pour la CLE les connaissances existantes concernant la contamination chimique de l'estuaire de la Gironde et de ses cours d'eau latéraux. La synthèse a permis d'établir les listes de substances prioritaires demandées dans le SAGE et de fournir un premier niveau d'expertise de la qualité de l'estuaire et des cours d'eaux. Une analyse des suites à donner a également été menée, elle a montré qu'il existe des besoins d'animation et de coordination sur les bassins versants et que les connaissances relatives à l'estuaire sont disparates et incomplètes.



Concentration cumulée de 57 pesticides suivis de fév. 2012 à fév. 2013 dans le programme ETIAGE (Thèse Justine Cruz)

Ainsi, le projet CONTROL Estuaire (CONcentRations en pOLLuants organiques dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eaux latéraux) a été élaboré en lien l'Université et les partenaires techniques et financiers pour répondre aux besoins affichés respectivement pour l'estuaire et ses cours d'eaux latéraux à forts enjeux. Il a été validé par la CLE le 10 janvier 2018 et validé par le comité syndical du SMIDDEST le 1<sup>er</sup> février 2018.

Le projet comporte donc deux volets :

- La coordination des porteurs de réseaux de suivis sur les bassins versants latéraux et la valorisation des résultats ;
- La caractérisation de la contamination de l'estuaire via une collaboration de recherche avec l'université de Bordeaux.

Il doit permettre d'identifier les principales problématiques du SAGE sur les contaminants chimiques et de développer un argumentaire technique en appui à la gestion de l'estuaire et de ses bassins versants latéraux à forts enjeux. Tout le travail s'inscrit également dans la temporalité de révision du SAGE Estuaire.

CONTROL Estuaire constitue un projet d'envergure qui permet une étude approfondie (4 stations, prélèvements mensuels pendant 2 ans) des contaminants organiques dont les pesticides, les composés pharmaceutiques et des composés émergents qui sont très peu documentés. Les familles de composés à analyser (notamment composés organiques émergents) et les seuils de quantification visés (de l'ordre de 0,1 ng/l en général) étant très spécifiques, les analyses seront confiées à l'Université de Bordeaux, via une collaboration de recherche. Par ailleurs, les spécialistes de l'Université pourront ainsi mettre à profit du projet leur connaissance de l'estuaire et des problématiques des contaminations, ce qui permettra une valorisation optimale des résultats.

Le projet porte sur une durée de deux ans et demi. Le recrutement d'un chargé de mission sera effectué selon un co-portage entre le SMIDDEST et l'université de Bordeaux (Ingénieur Transfert Labex Cote). Le chargé de mission sera sous contrat avec l'université de Bordeaux qui prendra en charge la moitié de son salaire.

S'agissant d'un projet d'envergure, coûteux et complexe techniquement, l'animateur du SAGE a consacré un temps conséquent au montage du projet en 2018 (technique, financier et administratif). Pour cela de très nombreux échanges ont été nécessaires avec l'Université de Bordeaux notamment pour l'élaboration des programmes d'échantillonnage et pour la préparation des conventions de collaboration de recherche. D'un commun accord entre les parties, les campagnes de prélèvements mensuelles ont pu débuter dès le mois de juillet. Ces prélèvements ont été réalisés par l'animateur du SAGE et une ingénieure de l'université de Bordeaux.

Le recrutement du chargé de mission (ingénieur transfert) et la réalisation des analyses chimiques doivent débuter au printemps 2019. Le groupe d'experts « pollutions chimiques » du SAGE constituera le comité de pilotage de ce projet et la CLE aura des informations régulières sur les résultats et le bon avancement du projet.

Coût de l'opération du projet CONTROL Estuaire pour le SMIDDEST: 220 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), Région Nouvelle-Aquitaine (19%), Conseil Départemental de la Gironde (11,4%), Conseil Départemental de la Charente-Maritime (3,9%), SMIDDEST (16%)

## #9/ TABLEAU DE BORD

La cellule d'animation suit et évalue la bonne mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble de ses objectifs et dispositions chaque année. Le bilan détaillé est effectué dans le tableau de bord du SAGE (<http://www.smiddest.fr/media/12332.pdf>). Le tableau de bord devra être mis à jour au courant de l'année 2019.

## #10/ COMMUNICATION

Le site du SMIDDEST ([www.smiddest.fr](http://www.smiddest.fr)) contient toutes les informations sur l'historique du SAGE, son fonctionnement et l'avancement de sa mise en œuvre. Il est régulièrement mis à jour avec différentes actualités et mises en ligne de documents. C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

## CONCLUSION

Une réunion de la CLE et une réunion du bureau de la CLE ont été organisées en 2018. Le taux de participation aux réunions est globalement faible à moyen. La procédure de renouvellement de la composition de la CLE a freiné la dynamique de mise en œuvre du SAGE, en absence de réunions. Dans la perspective de la révision du SAGE à intervenir d'ici 2022 (phase avec plus de débats stratégiques), les participations enregistrées en CLE et en Bureau de la CLE pourraient repartir à la hausse.

L'année 2018 a permis d'élaborer une documentation claire et pédagogique sur le bouchon vaseux dans une approche partenariale, d'organiser le lancement d'un projet d'envergure sur les contaminants chimiques (projet CONTROL Estuaire) et de mettre à jour la base de données des indicateurs des changements globaux.

L'analyse technique des dossiers réglementaires et la préparation de propositions d'avis sur ces dossiers constitue également toujours une activité significative de la cellule d'animation du SAGE. Au total, 11 dossiers Loi sur l'Eau ont été analysés en 2018. Deux avis de non compatibilité ou de non conformité ont été émis.

## ANNEXE : MISE EN RESEAU – ANIMATION DU TERRITOIRE

Réunion	Lieu	Date
Bureau CLE SAGE Garonne – InterSAGE Garonne	Toulouse	31 janvier 2018
Séminaire ACCLIMATERRA	Bordeaux	8 février 2018
Comité géographique du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais	Braud-et-Saint-Louis	26 février 2018
Commission de concertation et de suivi du Plan de Gestion d'Étiage (PGE) Garonne-Ariège	Toulouse	28 février 2018
COFIL du projet PHYTOCOTE – Université de Bordeaux – IRSTEA – Labex Cote	Villenave d'Ornon	3 avril 2018
Bureau CLE SAGE Garonne – InterSAGE Garonne	Toulouse	23 mai 2018
Journée métier des animateurs SAGE du Bassin Adour-Garonne	Bayonne	7 et 8 juin 2018
Journée animateurs SAGE – Nappe du plio-quadernaire	Bègles	28 juin 2018
Séminaire SAGE et changement climatique	Orléans	24 septembre 2018
Conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais	La Rochelle	8 novembre 2018

Afin d'assurer la mise en œuvre du SAGE, et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animateur du SAGE a rencontré de nombreux acteurs et participé à de multiples réunions (hors réunions internes). En 2018, cela représente près de 70 réunions et déplacements.



12, rue Saint-Simon ■33390 Blaye ■Tél : 05 57 42 28 76 ■Fax : 05 57 42 75 10

---

[www.smiddest.fr](http://www.smiddest.fr) - [contact@smiddest.fr](mailto:contact@smiddest.fr)